

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ANNÉE 2010

Siège de la Commission Locale de l'Eau
**Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex**

SOMMAIRE

Conformément aux dispositions prévues à l'article R. 212-34 du code de l'environnement, le présent rapport présente les travaux et les orientations de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Oise-Aronde et les résultats et perspectives de la gestion de l'eau dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Activité de la CLE en 2010	3
Mise en œuvre du SAGE	5
Structure porteuse du SAGE.....	6
Perspectives pour l'année 2011	7

Activité de la CLE en 2010

1. Séance plénière

Au cours de l'année 2010, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde s'est réunie une seule fois en date du 20 octobre. Cette réunion s'est tenue dans la salle polyvalente de Monceaux (60490). Cette réunion avait pour particularité de se tenir juste avant une séance plénière du comité syndical Oise-Aronde.

En effet, certains sujets intéressent à la fois la CLE et les membres du SMOA notamment concernant :

- Les études sous maîtrise d'ouvrage du SMOA (modélisation de la nappe de la Craie et inventaire des zones humides) ;
- Etat d'avancement de la mise en place du contrat global Oise-Aronde.

Il est à noter que les élus membres de la CLE sont tous membres du SMOA.

L'ordre du jour a porté sur :

- L'approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- L'approbation du rapport d'activité 2010 ;
- Le SDAGE Seine-Normandie – Présentation et conséquences sur le SAGE Oise-Aronde.

→ L'AESN a fait une présentation du contenu du SDAGE et des impératifs réglementaires notamment la mise en compatibilité du SAGE Oise-Aronde pour fin 2012.

2. L'animation et le Bureau de la CLE

Le bureau de la CLE s'est réuni deux fois au cours de l'année 2010.

Bureau CLE du 22 avril 2010

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant un doublet de forages pour pompe à chaleur sur la commune de Lieuvillers déposé par le

Syndicat de regroupement scolaire de Cuignière, Erquinvillers, Lieuvillers, Noroy

→ L'avis est favorable à l'unanimité

- Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant la mise en service d'un forage d'irrigation à Montiers

→ L'avis est favorable uniquement pour l'autorisation temporaire d'une durée de 6 mois avec un prélèvement global limité à 100 000 m³ et la CLE demande un nouveau dépôt de dossier pour l'autorisation définitive dont les quantités tiendront compte des résultats de la modélisation de la nappe de la Craie Picarde. Ce quota rentrera dans la quantité d'eau à répartir entre les irrigants.

- L'analyse des projets reçus dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en place du contrat global d'application du SAGE

→ Ce point a simplement eu pour objet d'énoncer l'ensemble des projets reçus et l'organisation du travail pour aboutir à la mise en place du contrat global.

Bureau CLE du 17 juin 2010

- Approbation du compte rendu de la séance précédente

- Compatibilité du PLU de Vignemont avec les orientations du SAGE

→ L'avis est favorable sous réserve de prévoir des emplacements réservés pour assurer la collecte, le stockage et traitement éventuel des eaux pluviales avant rejet vers le milieu récepteur et de préciser qui sera le gestionnaire de l'entretien de ces aménagements afin d'être en conformité avec l'objectif du SAGE Oise-Aronde de « Réduire les flux de pollutions dès leur origine, quelle que soit leur source » (RIV-POLL).

- Avis sur les dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant la création d'un bassin de stockage à Francières par la Société Agricole de Francières

→ L'avis est favorable mais la CLE demande que l'alimentation du bassin de stockage soit soumis aux mêmes restrictions horaires d'irrigation en période de sécheresse ; que l'irrigation à partir du bassin de stockage soit soumise aux mêmes restrictions horaires et volumétrique en période de sécheresse que pour l'irrigation directe à partir d'un captage en eau de surface ou souterraine ; qu'un compteur soit installé au niveau de la pompe de reprise au niveau du bassin d'irrigation ; que les agents chargés de la police de l'eau puissent accéder à tout moment sur le site d'implantation de la prise d'eau, d'arrivée dans le bassin et de reprise.

- Point sur l'état d'avancement de la mise en place du contrat global du SAGE

→ le bureau de la CLE conjoint avec celui du SMOA a procédé à un tri des projets au regard des critères d'éligibilités indiqués dans l'appel à projets. Une note de présentation a été validée et transmise aux partenaires financiers en précisant qu'il s'agit bien d'un ordre de grandeur dans le montant annoncé.

Mise en œuvre du SAGE

- **Les études sous maîtrise d'ouvrage :**

La modélisation de la nappe et la mise en place d'un schéma de régulation des prélèvements en eau

A la fin de l'année 2010, la phase 3 de l'étude était achevée avec la présentation des bilans volumiques sur chaque bassin et la présentation d'une carte de sensibilité qui doit servir comme outil d'aide à la décision dans l'aménagement du territoire. Cette phase 3 est le résultat de l'exploitation du modèle réalisé par la société HYDRATEC.

L'inventaire des zones humides

Ce travail est en cours depuis juin 2010, la société BIOTOPE s'est appliquée à récolter les informations disponibles auprès des partenaires notamment les fichiers cartographiques afin d'établir une pré-localisation des zones humides pour orienter le travail de terrain.

La campagne d'analyses physico-chimiques et biologique sur le fossé Traxin et le ru de Berne

La société Aspect Service Environnement a terminé ces campagnes d'analyse en fin d'année et a restitué un rapport d'analyse.

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Le Fossé Traxin est un cours d'eau globalement peu touché par la présence de macropolluants qui présente un habitat permettant l'accueil d'un peuplement de macroinvertébrés moyennement diversifié. Par contre, le faible niveau de polluabilité des taxons capturés montre que l'eau est probablement touchée par d'autres polluants tels que les métaux ou les pesticides qu'il serait intéressant d'analyser lors des prochains suivis.
- Le Ru de Berne est touché principalement par les matières phosphorées. Le contexte forestier du cours d'eau est probablement à l'origine de cette contamination, ce milieu étant riche en matière végétale et étant également caractérisé par la présence de gibier qui vient s'abreuver dans la rivière. Malgré cette dégradation, la qualité de l'eau permet l'accueil d'une faune relativement sensible ce qui suppose l'absence de pollution importante au

niveau de ce cours d'eau. L'habitat est quant à lui touché par la forte présence de limons qui homogénéisent les substrats et diminue la diversité d'espèces que l'on trouve.

Il est prévu la rédaction d'un rapport qui dressera la qualité des rivières sur l'ensemble du bassin versant Oise-Aronde. Ce travail servira d'état initial avant la mise en place du contrat global.

- **La mise en place du contrat global**

Le contrat global est un engagement contractuel entre plusieurs maîtres d'ouvrages et leurs partenaires financiers sur un programme d'études et de travaux d'une durée de 5 ans. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions pour lesquelles ils sont inscrits et les partenaires financiers à apporter prioritairement des subventions.

Le contrat global Oise-Aronde a été approuvé par :

- Chaque maître d'ouvrage dans le cadre d'une délibération autorisant le maire/président à signer le contrat
- L'Entente Oise-Aisne en conseil d'administration le 14 décembre 2010
- Le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) en comité syndical le 15 décembre 2010
- Le Conseil Régional de Picardie en commission permanente le 04 février 2011
- L'AESN en commission des aides le 08 février 2011

Le contrat est opérationnel depuis le 01^{er} janvier 2011, à ce jour plusieurs actions sont en cours.

Ce contrat permet d'avoir une planification des opérations sur 5 ans qui participent à l'atteinte des objectifs du SAGE.

Structure porteuse du SAGE

Le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) est officiellement créé depuis le 01 février 2010.

Il est composé de 54 membres titulaires et 54 membres suppléants. Il assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'animation du SAGE Oise-Aronde et peut être maître d'ouvrage d'actions inscrites dans le SAGE lorsqu'il y a un intérêt de les mener à l'échelle du bassin Oise-Aronde (ex : modélisation de la nappe ou inventaire des zones humides).

Lors de la séance plénière du 05 mai 2010, Monsieur Philippe Marini a été élu Président du SMOA.

En 2010, l'équipe administrative et technique était constituée d'un ingénieur – responsable de la structure à temps plein et d'une assistante à mi-temps.

Perspectives pour l'année 2011

Les études sous maîtrise d'ouvrage devraient se terminer en 2011.

- Le travail de la société HYDRATEC sur la modélisation de la nappe de la Craie devrait s'achever à la fin du premier semestre en définissant un volume maximum prélevable et en restituant le modèle de gestion Oise-Aronde pour prévenir les risques de sécheresse.
- Le travail de BIOTOPE sur l'inventaire des zones humides se terminera fin 2011 après un important travail de terrain au printemps et à l'été.

Le contrat global est en cours, l'équipe d'animation apportera un appui technique aux maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets.

Une plaquette de communication sera réalisée pour expliquer simplement le contrat global.

L'équipe d'animation s'agrandira avec le passage à temps plein de l'assistante administrative et le recrutement d'un technicien à temps plein prévu à l'automne 2011.